

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2023-2815 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles L22 et L28 du TADH sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5212-2, et L5212-3,
Vu la délibération n°13 du 22 février 2023 portant sur l'attribution du dispositif d'aide à la transition hydrique,
Vu la demande d'aide déposée par l'entreprise FAURE EQUIPEMENTS le 09 juillet 2025,
Vu l'avis favorable de la Commission Accompagnement des entreprises du 08 septembre 2025,
CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la transition hydrique, le souhait de moderniser et d'optimiser son réseau d'assainissement afin de mettre en place les actions nécessaires (travaux des plans de réseau, actions d'entretien, de remplacement de réseaux...),
CONSIDÉRANT que l'aide financière, qui s'élève à hauteur de 30 % des dépenses HT éligibles réelles, cette dernière ne pouvant être supérieure à 30 000 € HT,
CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 14 765 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est inférieur à 30 000 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 34 765 50 % = 7 363,50 €.

D É C I S I O N

D'attribuer à l'entreprise FAURE EQUIPEMENTS, dont le siège est situé au 21 rue Barthelemy - 87 de Mayre - 87 000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 7 363,50 €.
De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise FAURE EQUIPEMENTS, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.
D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.
Fait à Limoges, le 11 OCT 2025

Le Président de Limoges Métropole,



Catherine DUBOIS

Accusé de réception - Modèles de lettres
Demande de versement d'aide - en nu
Date de dépôt : 10/10/2025. Pour le règlement relatif à une notification auprès de l'Etat.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transition hydrique à l'entreprise FAURE EQUIPEMENTS

1 DOCUMENT - Publié le 3 Octobre 2025



27281.pdf
(.pdf, 100,4 Ko)



TÉLÉCHARGER